



Le directeur général



Secrétaire général

## Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025 Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP Algérie (update 2023)

### 1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

La rédaction du « CLIP – Plan de mise en œuvre au niveau national » pour l'Algérie, relevant du « [Plan d'action III sur l'égalité entre les hommes et les femmes](#) », repose sur :

- Les [statistiques nationales](#) et leurs élaborations internationales, reprises dans le « profil genre Algérie » de la Délégation (édition 2015 et 2022), ainsi que les documents équivalents des Ambassades des Etats membre représentés en Algérie ;
- Le Rapport sur le développement humain 2020 ([profil pays Algérie](#)) et le « bilan commun de pays » des nations Unies – notamment pour ce qui est de l'[objectif de développement durable 5](#) : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- Le [Rapport national volontaire 2019](#) de l'Algérie sur la progression de la mise en œuvre des ODD, « Responsabilité, culture de paix, mixité, pluralité au service de l'Agenda 2030 » - notamment pour l'ODD5 ;
- Les réunions techniques avec les partenaires institutionnels pour la préparation du « Programme indicatif pluriannuel en faveur de l'Algérie 2021-2027 » ;
- Les analyses genrées menées pour la préparation et mise en œuvre de programmes et projets sectoriels, ainsi que les matériels de plaidoyer sur l'égalité des sexes produits par les projets associatifs.

En résumé, **trois questions clés** semblent se dégager :

- Le décalage entre la notion de « égalité en droits » consignée dans la Constitution et d'autres outils législatifs, et la réalité discriminatoire du Code de la famille et des pratiques sociales, administratives et judiciaires courantes ;
- La déperdition de capital humain, avec une population féminine très investie dans l'enseignement supérieur – y compris dans les domaines scientifiques et technologiques – mais une très faible participation au marché du travail salarié ou de l'auto-entrepreneuriat ;
- La persistante fragilité des femmes dans les milieux ruraux, ainsi que dans des milieux urbains et l'économie informelle ; elles sont souvent aux marges des opportunités de développement économique et dans des contextes sociaux très conservateurs et limitant.

## 2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

Le Plan d'action III vise à garantir une meilleure intégration des questions d'égalité et autonomisation des femmes dans tous les programmes sectoriels financés au titre de l'instrument « Europe dans le monde ». Au moins 85% des nouveaux programmes financés en 2021-2027, tous secteurs confondus, doivent démontrer que l'égalité est un objectif significatif ou principal selon la [méthodologie des marqueurs DAC/OCDE](#). Ils doivent donc développer au moins une composante spécifiquement dédiée à l'égalité et l'autonomisation des femmes au niveau de la logique d'intervention, le cadre logique, la matrice de suivi des résultats (objectif significatif – marqueur G1), ou bien y être entièrement consacrés (objectif principal – marqueur G2).

Le cadrage stratégique de programmation de la coopération technique et financière de l'UE en Algérie pour 2021-2027 mise sur **la transition écologique de l'économie nationale**, avec une meilleure maîtrise des facteurs clés pour attirer des investissements locaux et étrangers à impact social et environnemental positif (notamment dans les régions qui restent moins développées, ou « zones d'ombres ») ; des mécanismes de financement modernes pour les énergies propres ; et une nouvelle dynamique entrepreneuriale autour de l'économie verte, bleue, circulaire et numérique.

Par conséquent, la Délégation veillera surtout à intégrer la notion de « **égalité de chances** » aux cadres logiques des programmes sectoriels, avec des composantes ou résultats spécifiques – par exemple des activités de type « discrimination positive » ou des campagnes de communication qui cassent les stéréotypes genrés sur la place des femmes algériennes dans l'économie et la société. Dans un pays où un taux de réussite important des jeunes femmes aux études supérieures (les filles représentaient 65,6% des diplômés en 2017),<sup>1</sup> y compris dans les filières scientifiques,<sup>2</sup> correspond à un taux de participation au marché du travail autour de 20%,<sup>3</sup> et les femmes en milieu rural restent à ce jour une catégorie sociale vulnérable, cette approche présente **un potentiel transformatif important**.

Selon l'articulation du « [Plan d'action III sur l'égalité entre les hommes et les femmes](#) », cette orientation correspond à se concentrer sur le domaine d'engagement thématique « **Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes** » ; et plus particulièrement sur **trois résultats/indicateurs** auxquels contribuent la presque totalité des programmes sectoriels UE-Algérie:

**Domaine d'engagement thématique : Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes**

**R3. Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, aux services et produits financiers, ainsi qu'aux ressources productives**

Mesuré par : Nombre de bénéficiaires [de l'action UE ou Team Europe], ventilé au moins par sexe, **ayant accès à des services financiers** : a) entreprises, b) particuliers (Indicateur 2.13 du cadre de résultats de l'UE)

<sup>1</sup> <https://ciddef-dz.com/wp-content/uploads/2021/12/Ok-annuaire2019fr.pdf>

<sup>2</sup> [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375429\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375429_fre)

<sup>3</sup> <https://www.ons.dz/>

**R4.** Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire

Mesuré par : Nombre de femmes bénéficiaires de services de développement des entreprises [grâce à l'action UE ou Team Europe] **ayant fait enregistrer leur propre entreprise, y compris une entreprise sociale**, i) en général ; ii) dans le secteur de l'économie verte ; dans le secteur de l'économie circulaire

**R6.** Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage, tout au long de la vie

Mesuré par : Nombre de femmes **ayant bénéficié de programmes d'enseignement et de formation professionnels/de développement des compétences et d'autres politiques actives du marché du travail**[grâce à l'action UE ayant débouché sur un **emploi**, par rapport au nombre d'hommes

Grâce à ce mécanisme, le rapportage sur les questions d'égalité et autonomisation des femmes sera intégrée en amont au rapportage des interventions primaires via le système OPSYS (pour les fonds UE).

Cette orientation stratégique s'inscrit dans les **engagements communs de l'UE et de l'Algérie** sur l'ODD5. En outre, elle est largement confortée par nos échanges avec les **acteurs associatifs**.

### 3. Actions ciblées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Le Plan d'action III vise à accroître le nombre et l'efficacité des actions dont l'objectif principal est l'égalité entre les femmes et les hommes (marqueur G2). Au moins une action de cette catégorie doit être mise en œuvre dans chaque pays d'ici à 2025, financée au titre de chaque programme-pays de l'instrument « Europe dans le Monde ».

La Délégation a devancé cet objectif, avec un projet dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles engagé dans le cadre de la riposte à la crise COVID pour une durée de 30 mois, de mars 2021 à août 2023<sup>1</sup>. Porté par l'[Initiative féministe euro-méditerranéenne](#) (IFE), ce projet développe une sorte de « fenêtre pays » d'un [projet régional](#) préexistant qui a produit, par exemple, la campagne « [Tolérance zéro à l'égard des violences faites aux femmes et aux filles](#) ». Il vise donc à soutenir un petit noyau d'associations algériennes afin qu'elles puissent agir efficacement contre ces violences, faire évoluer l'opinion publique et porter un plaidoyer de politiques publiques pour y mettre fin. Cette initiative a le potentiel de fonctionner comme un cadre de coordination souple et flexible pour capter et optimiser d'autres projets ou appuis ponctuels offerts par les Ambassades des Etats membres sur le même sujet et aux mêmes associations locales. La Délégation envisage en outre de soutenir un autre projet sur des thématiques complémentaires, qui serait mis en œuvre par le même partenaire.

---

<sup>1</sup> Référence NEAR-TS/2020/419-083. Le budget UE (0,7 millions euros) est financé par l'Instrument européen pour les droits humains et la démocratie (IEDDH). Cette petite action s'inscrit sous le domaine thématique « Garantir l'absence de toute forme de violence de genre ».

Aucun dialogue n'est encore engagé pour un soutien direct au « mécanisme national genre », placé sous le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme (MSNFCF). Des démarches ont été engagées en 2018 pour une possible coopération technique avec le [Conseil national des droits de l'homme](#) (CNDH), qui aurait pu intégrer les questions genre, n'a pas abouti à aucun engagement concret. Par ailleurs, le « [Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée](#) » (Programme Sud IV), une initiative conjointe de l'UE et du Conseil de l'Europe intégrant, parmi autres, une composante spécifique sur la violence contre les femmes, n'a pas non plus suscité l'adhésion de l'Algérie.

#### 4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Pour l'UE, le cadre privilégié du dialogue politique et de politiques publiques relève de **l'architecture de l'Accord d'association**, avec les sous-comités thématiques qui informent les travaux du Comité d'Association et les délibérations du Conseil d'Association ; ils existent, en parallèle, des dialogues thématiques plus ou moins structurés et complexes (énergie, migrations, sécurité).

L'enjeu de l'UE, sous la coordination du SEAE, est donc d'**aborder les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes – voir les inscrire à l'ordre du jour – à toutes les réunions**, avec des points d'information sur la situation dans l'UE et les politiques et expériences européennes. Pour accompagner ce changement, la même pratique devrait s'installer dans la préparation des audiences du Chef de la Délégation avec les Ministres et de sa participation aux événements publics.

Dans ce sens, la Délégation s'appuiera sur les [travaux de l'Union pour la Méditerranée](#) pour relancer le dialogue sur des possibles actions d'appui ponctuelles au structurantes, dans le sillage des recommandations des réunions ministérielles sur le renforcement du rôle des femmes dans la société. Les sujets prioritaires retenus sont :

- Accroître la participation des femmes dans la vie publique et les prises de décisions
- Améliorer la participation économique des femmes
- Combattre toutes les formes de violence contre les femmes et les filles
- Remettre en question les normes culturelles et sociales pour éliminer les stéréotypes de genre, en particulier dans l'éducation et les médias

La Délégation ne considère pas opportun d'entamer une nouvelle version de la Feuille de route pour l'engagement avec la société civile. La Délégation continuera par contre à nouer ses relations avec la société civile à travers des initiatives « ad hoc ».

#### 5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

La communication s'articulera autour de plusieurs axes pour garantir une meilleure pénétration auprès de différents publics cible :

- Visibilisation de l'engagement direct du Chef de la Délégation, y compris par des communiqués ou activités conjointes avec d'autres Ambassadeurs

- Relai sur les comptes de la Délégation de la communication pertinente produite par les projets UE et les Ambassades des Etats Membres
- Campagnes médiatiques spécifiques autour du 8 mars ([journée internationale des femmes](#)), du 15 octobre ([journée internationale des femmes rurales](#)) et du 25 novembre ([journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#)), en partenariat avec les projets UE et les Ambassades des Etats Membres
- Visibilisation des femmes lors des actions culturelles organisées par la Délégation en collaboration avec les Ambassades des Etats Membres : participation au Salon international du livre d'Alger (SILA), journées euromaghrébines des écrivains, Festival du film européen, résidences photographiques etc.
- Incorporation de modules de sensibilisation spécifiques (par exemple : comment traiter le sujet des féminicides ?) aux actions de formation pour journalistes, créateur.es de contenu, cinéastes, etc.

## 6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

La Délégation à Alger dispose, comme toutes les délégations de la région « voisinage sud », d'une dotation budgétaire annuelle consacrée à des actions d'appui à la gestion du cycle de programme/projet, de communication/diplomatie publique et d'action culturelle. Ce mécanisme, connu sous le nom de « allocation globale », correspond à une facilité de coopération intégrée au programme indicatif pluriannuel régional.

La Délégation a ainsi pu engager un cabinet-conseil local pour la mise à jour du « profil pays genre » et pour une meilleure intégration de la notion de « égalité des chances » et autonomisation des femmes dans les interventions du cycle 2022.<sup>5</sup> Les experts ont accompagné le travail de programmation annuel en 2022, contribuant à l'intégration de l' « égalité des chances » de manière transversale ainsi que de manière spécifique dans des actions sectorielles à travers l'identification des produits qui visent l'autonomisation des femmes pour la programmation 2022 mais aussi 2023. .

Le CLIP et sa mise en œuvre seront inscrits régulièrement, et au moins deux fois par an, à l'agenda des réunions des conseillers coopération.

*Date: Février 2022 (update novembre 2023)*

*Signature du Chef de la Délégation*

*e-signed*

---

<sup>5</sup> Référence ENI/2021/428-681